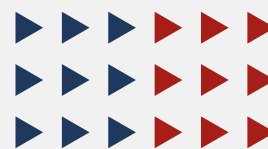


**CIBC BRETAGNE**  
ET VOTRE VIE S'ACTIVE!



# LIVRET D'ACCUEIL



Nom de votre interlocuteur CIBC Bretagne : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

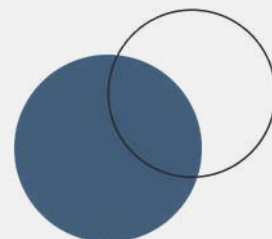
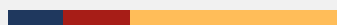
@cibc-bretagne.fr

Dans le cadre de vos accompagnements, le CIBC Bretagne vous donne accès à une base de **ressources** relatives à plusieurs thématiques : construction de projet professionnel, création d'entreprise, compétences, etc...Vous pourrez y accéder en vous inscrivant sur : <https://www.cibc-bretagne.fr/Ressources/>

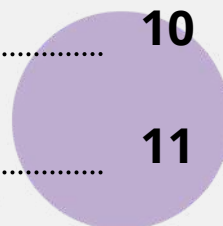
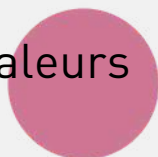




# SOMMAIRE



Fédération des CIBC .....	<b>01</b>
Un peu d'histoire .....	<b>02</b>
Nos prestations .....	<b>03</b>
Nos valeurs .....	<b>05</b>
Notre engagement .....	<b>06</b>
Notre règlement .....	<b>08</b>
Nos antennes .....	<b>10</b>
Nous contacter .....	<b>11</b>



# OUVRIR LES YEUX EN GRAND



**Jean-Philippe GALESNE**

Directeur général CIBC Bretagne

"Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin"

L'objectif de la coopération et du développement économique est la promotion d'une croissance durable du point de vue économique, sociétal et écologique. Chaque individu a le pouvoir d'agir et d'y contribuer positivement dans sa trajectoire professionnelle !

## Devenez l'actif de vos projets

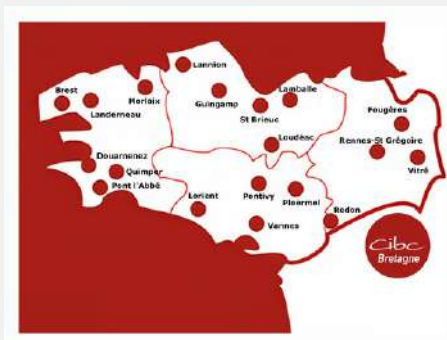
Aujourd'hui je suis ici, demain peut-être là.

Rien n'est plus gravé dans le marbre. Ça c'était avant. J'écris mon avenir chaque jour, parce qu'on n'avance plus de l'embauche jusqu'à la retraite les yeux fermés. C'est un fait. Ouvrir les yeux en grand, regarder autour de moi, créer un nouvel espoir et profiter des opportunités que nous offre le monde professionnel.

Le CIBC croit en ce nouveau monde et en l'humain qui l'anime. En l'individu, en moi. Il croit en la rencontre, celle de l'homme et de son potentiel. Celle de ses envies et des possibles. Celle de son talent et des besoins. Parce que l'épanouissement est source de réussite.

Motiver chaque personne à développer ses capacités et à explorer tout son potentiel, telle est l'ambition du CIBC. Pour que chacun d'entre nous puisse être l'acteur principal de son nouveau monde.

# UN PEU D'HISTOIRE



## 1986

Les CIBC ont été créés en 1986 par les pouvoirs publics afin de réaliser des bilans de compétences à la demande des salariés. Avec le soutien des partenaires sociaux, les CIBC assument aussi une mission plus large d'accompagnement des politiques publiques en matière d'emploi, d'orientation, de formation professionnelle, et de validation des acquis de l'expérience. Les CIBC permettent de sécuriser les individus dans leur parcours professionnel, et les entreprises dans la gestion de leur performance.

L'association CIBC Bretagne a pour objet d'orienter tout au long de la vie, d'accompagner les trajectoires professionnelles, de reconnaître et valoriser les compétences acquises au cours de l'expérience, et d'intervenir en conseil et en accompagnement sur les besoins RH et organisationnels.

Le CIBC Bretagne est un prestataire de référence dans le champ du conseil, de l'accompagnement des trajectoires professionnelles et de la gestion des emplois et des compétences sur le territoire Breton.

Par nos prestations nous sommes facilitateurs et outillons la communication entre les collaborateurs et les entreprises dans le domaine de l'emploi et de l'orientation.

# NOS PRESTATIONS



Nos prestations au CIBC Bretagne	Pour quel public?	Qui finance la prestation ?
<p><b>Le Bilan de Compétences</b></p> <p>Plusieurs formats possibles (Impulsion/Dynamique/Panorama)</p> <p>Les bilans Expert (Burnout, santé et travail, Bilan Entrepreneurial)</p> <p><b>Le bilan de compétences 100% à distance</b></p>	<p>Salarié</p> <p>Demandeur d'emploi</p>	<p>Le salarié ou le Demandeur d'emploi via son CPF</p> <p>L'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences</p>
<p>L'accompagnement des demandeurs d'emploi</p>	<p>Demandeur d'emploi et salarié</p> <p>Par l'intermédiaire de France Travail ou Auto-inscription dans « mes services à la carte » sur France Travail</p>	<p>France Travail</p>
<p>L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience <b>(VAE)</b> Architecte Accompagnateur de Parcours VAE</p>	<p>Salarié ou demandeur d'emploi</p>	<p>France VAE</p>



# NOS PRESTATIONS



Nos prestations au CIBC Bretagne	Pour quel public?	Qui finance la prestation ?
L'accompagnement à la certification de connaissances et de compétences professionnelles <b>(CléA)</b>	Salarié ou demandeur d'emploi	Via le CPF pour les salariés France Travail pour les demandeurs d'emploi
CAP Confiance Accompagnement RSA	Allocataire RSA par l'intermédiaire du référent RSA	Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
Conseil en Évolution Professionnelle	Salarié sous contrat privé ou travailleur indépendant	France Compétences
Prépa Avenir Adulte	Salarié	Région Bretagne
<b>Les actions vers l'entreprise</b> - Les actions de médiation/gestion des conflits - Cellule d'écoute - Les actions d'accompagnement (prise de poste/mobilité) - Les actions de conseil - Les actions de reclassement	Les entreprises	Les entreprises



# NOS VALEURS



## L'écoute

Nous croyons fermement que cette faculté bienveillante est indispensable pour répondre au mieux aux besoins de chaque bénéficiaire.



## La proximité

Le CIBC est présent sur plus de 20 sites en Bretagne ; notre équipe est disponible et mobile pour créer des partenariats et être au plus proche des particuliers et des entreprises.



## Le professionnalisme

Précurseur du bilan de compétences depuis 1986 et doublement labellisé, la qualité est au cœur de nos prestations pour dynamiser les parcours professionnels, les compétences et la réussite des acteurs de notre territoire.



## La confiance

Notre métier exige transparence, neutralité et sincérité pour créer une relation de confiance avec chacun, particulier et entreprise.



Révéler et valoriser le potentiel de chacun dans sa vie professionnelle en cohérence avec ses valeurs et son environnement



# NOTRE ENGAGEMENT

Le CIBC Bretagne a décidé de s'engager dans une politique de développement durable, conscient des impacts de ses activités sur l'environnement. Celle-ci s'inscrit de fait dans la démarche d'amélioration continue de la qualité et répond à une véritable « Mission de Service Public », mise en place depuis de nombreuses années. Cette politique repose sur les 3 axes : environnemental, social et économique.

## Nos Moyens

Pour ce faire, une cellule de Pilotage « RSE » a été mise en place dont la finalité est de :

- Procéder au diagnostic dans chaque agence
- Proposer des orientations et axes stratégiques
- Mettre en place des actions d'amélioration continue
- Évaluer régulièrement les résultats acquis

## Nos actions

Au-delà de nos missions et de nos valeurs, l'ensemble du CIBC Bretagne s'engage à respecter les 10 #EcoGestes essentiels pour réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre.





# NOTRE ENGAGEMENT



le CIBC Bretagne s'engage à :

Favoriser l'intégration et l'accompagnement des personnes en situation de handicap  
Nommer un référent handicap qui aura pour missions d'informer / de Conseiller / de Relayer et d'accompagner les conseillers et les bénéficiaires des prestations.

## L'accessibilité

Veiller à maintenir l'accessibilité de ses antennes à l'ensemble des publics accueillis  
Prendre toute mesure appropriée afin de faciliter l'accès à la formation et du suivi dans le respect du droit commun.  
Des solutions d'aménagements des postes de travail pourront être étudiées, le cas échéant, avec le concours du réseau expert.

## La compensation du handicap

Prendre en compte les contraintes particulières de la personne en situation de handicap  
Adapter le cadre de la prestation et du suivi / • Adapter le contenu et les outils, • Contribuer aux développements d'outils pédagogiques adaptés • Adapter les rythmes  
Faire intervenir un réseau d'expert pour proposer et adapter les matériels et équipements ou bien proposer une aide humaine nécessaire  
En cas d'immersion en entreprise • Informer et guider les tuteurs dans le cadre d'aménagements et aides possibles • Transmettre les informations nécessaires sur les contraintes du futur stagiaire, avec son accord, pour optimiser son immersion

## La veille réglementaire

Assurer une veille réglementaire sur la législation, les aides et dispositifs existants  
Diffuser et rendre accessible les informations auprès des équipes  
Capitaliser les données recueillies

## Le suivi et l'évaluation de la charte

Réaliser un suivi du respect de la charte et en assurer une évaluation régulière.



Par l'intermédiaire de questionnaires de satisfaction auprès des bénéficiaires de nos services, nous mesurons leur satisfaction



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**



**OPÉRATEUR DE BILANS DE COMPÉTENCES ET D'ACCOMPAGNEMENT QUALITÉ TOTALE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
**BILANS DE COMPÉTENCES  
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**



L'ensemble des prestations des CIBC Bretagne est adapté ou adaptable aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est disponible pour répondre à toutes vos questions.

referenth@cibc-bretagne.fr

# NOTRE RÈGLEMENT



APPLICABLE AUX STAGIAIRES ET BENEFICIAIRES - Art. L.920 de la loi 90579 Du 04/07/90

## I – Préambule

En application des dispositions du Décret n°91-1107 du 23 Octobre 1991, portant application des articles L.920-5-1, L 920-8 et 12 du code du Travail, il a été établi pour les stagiaires, un règlement intérieur qui a pour objet de préciser les obligations des stagiaires au cours de la formation, d'arrêter les dispositions relatives à la discipline et les garanties attachées à leur mise en œuvre et de fixer les modalités de représentation des stagiaires et/ou des bénéficiaires au sein de l'établissement.

## II – Dispositions Générales

### Article 1

Conformément à la législation en vigueur, le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

## III – Champ d'application

### Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée en formation par le CIBC BRETAGNE et tous les bénéficiaires de prestations ou d'action ce, pour toute la durée de la formation, de la prestation ou de l'action suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement dans l'établissement proprement dit, mais aussi dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

### Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu dans les locaux du CIBC BRETAGNE ou dans des locaux extérieurs.

## IV – Hygiène et sécurité

### Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

### Article 5 : Interdiction de fumer ou de vapoter

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter au sein des locaux du CIBC BRETAGNE.

### Article 6 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

### Article 7 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au Responsable du CIBC BRETAGNE ou à son représentant.

### Article 8 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

# NOTRE RÈGLEMENT



## Suite



### V – Discipline

#### Article 9 : Tenue et horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par le CIBC BRETAGNE et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit le CIBC BRETAGNE.

Par ailleurs, une fiche de présence par demi-journée est obligatoirement signée par le stagiaire.

#### Article 10 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

#### Article 11 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

#### Article 12 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

#### Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Le CIBC BRETAGNE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux du CIBC BRETAGNE.

#### Article 14 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail.

### VI – Publicité

#### Article 15 : Publicité

Le présent règlement est affiché dans les locaux.

# NOS ANTENNES



+ de 8 500  
Personnes  
accompagnées  
en Bretagne  
(sur 2022)



Une 20aine de sites en Bretagne pour être au plus proche  
de chez vous



# NOUS CONTACTER

 Téléphone  
02.30.90.97.81

 Internet  
[www.cibc-bretagne.fr](http://www.cibc-bretagne.fr)

 Mail  
[contact@cibc-bretagne.fr](mailto:contact@cibc-bretagne.fr)

 Adresse  
16 rue d'Ouessant 35760 Saint Grégoire



Retrouvez-nous sur

